

Formation—Loi

économique aussi fragile? L'expérience révèle que ce serait une façon de procéder fort contestable.

En troisième lieu, nous semblons nous préoccuper excessivement des besoins de l'industrie. Comment compte-t-on respecter les vœux de la population? Pourquoi un si grand nombre des écoles d'arts et métiers régionales qui tentent nettement d'orienter leurs diplômés vers les emplois disponibles doivent-elles refuser des milliers de candidats à cause des mesures d'austérité? Si nous ne manquons pas de médecins et que nous respectons le régime d'assurance-maladie qui les recrute, pourquoi l'Association médicale canadienne songe-t-elle à rationner les soins médicaux?

Il ne s'agit pas simplement d'un gouvernement qui manque d'argent, monsieur l'Orateur, mais plutôt d'un gouvernement qui manque d'ingéniosité. Assurément, c'est une politique impardonnable quand la vie de nos jeunes qui constituent notre plus grand espoir pour l'avenir est en jeu. Personne n'ignore que la génération de travailleurs spécialisés issue de l'après-guerre qui est venue s'établir au Canada approche maintenant de la retraite. Le bill passe complètement à côté de cette question extrêmement importante.

● (1600)

Le gouvernement fédéral se félicite de verser des subventions directes à l'industrie et espère stimuler ainsi la formation. Les employeurs ne manifestent pourtant aucun enthousiasme, car ils jugent que cette formation ne leur occasionnera que des coûts et ne représente pas un véritable investissement. Dans le passé, ils ont constaté qu'ils pouvaient consacrer du temps et de l'argent à la formation d'un travailleur qui s'empressait ensuite d'accepter une offre d'emploi chez un de leurs concurrents. Le seul moyen juste et équitable de dissiper leurs craintes réside dans l'uniformisation des coûts de formation de tous les employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre spécialisée. Si une entreprise forme des travailleurs spécialisés et que ses coûts de formation lui sont remboursés par la compagnie qui les engage ensuite, nous disposerons d'une politique équitable qui correspondra exactement à la demande de main-d'œuvre. Cette politique est mieux connue sous le nom de système de subventions par prélèvements. Elle a reçu l'appui du Congrès du travail du Canada et du Nouveau parti démocratique. Il est regrettable que le gouvernement ne se décide pas à l'appliquer.

En bref, je me demande si ce projet de loi tout neuf changera quoi que ce soit. Ayant œuvré activement dans le domaine de l'enseignement pendant la majeure partie de mon existence, je connais parfaitement les résultats des bills de formation de ce genre. Je pourrais vous en citer quelques-uns: la formation en établissement qui survient dix ans trop tard; l'absence totale de confiance dans l'aptitude des autorités locales et régionales à prévoir la demande du marché du travail et à y répondre; la perpétuation de méthodes de recrutement consistant à attirer la main-d'œuvre qualifiée des compagnies concurrentes au lieu de l'instauration d'un système visant à persuader les entreprises que la formation est non seulement dans leur intérêt, mais dans celui du pays.

Le gouvernement pourrait prendre d'autres mesures que les expédients du bill C-115, que les accords de travail partagé, les projets d'emplois d'hiver et autres, et lancer une série de mesures planifiées ayant pour objectif le plein emploi. Il appartient toutefois à d'autres ministres ayant des conceptions différentes de ceux d'en face de procéder à la planification dans le

but de réaliser le plein emploi. Croyez que j'appuierai sans hésitation un gouvernement qui agira dans ce sens.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, le projet de loi à l'étude aujourd'hui vise à obtenir le personnel hautement qualifié voulu pour répondre aux besoins de l'économie canadienne. Au Canada, il nous faut surtout fournir de l'emploi à plus de un million de chômeurs et à des milliers de jeunes qui débouchent sur le marché du travail.

Nous avons besoin par-dessus tout d'un plan de relance économique. Il nous faut un plan de développement national dont ce projet de loi formerait un élément important. Ce projet de loi en lui-même n'est qu'une autre mesure de plus s'inscrivant dans le cadre d'une politique incohérente qui a plongé notre nation dans la pire récession de l'histoire moderne.

Lorsqu'on prend connaissance du plan de développement économique du gouvernement exposé dans le document intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80», on se demande sérieusement si le gouvernement s'engage réellement à réaliser des objectifs déclarés ou s'il ne se contente pas plutôt de vagues déclarations d'intentions et de promesses qui contrastent avec l'absence de priorités bien établies et les mesures contradictoires prises par le gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Il est décourageant de noter que ce document ne cerne pas les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent et passe sous silence, semble-t-il, le peu d'utilité des programmes d'aide destinés aux régions. Malgré des engagements bien précis, le gouvernement fédéral n'a pas de politique régionale bien établie. Le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les provinces et à les consulter, mais il a pourtant décidé de lancer des programmes unilatéralement et de supprimer graduellement les ententes-cadres de développement.

Le fait que le gouvernement envisage, de façon irréfléchie, de déménager ailleurs le bureau provincial du ministère de l'Expansion économique régionale situé dans la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick est un pas en arrière qui illustre bien ce que je viens d'affirmer et montre là encore l'obstination de ce gouvernement qui, au mépris de tous et chacun, nous conduit, tête baissée, dans une impasse.

Bien que des sommes très appréciables aient été dépensées au cours des vingt dernières années, les provinces canadiennes démunies n'ont simplement pu rattraper leur retard. Les disparités se sont accentuées. En 1971, le taux de chômage au Canada était de 6.2 p. 100 contre 7 p. 100 dans les provinces Maritimes. En 1981, ce taux était de 7.6 p. 100 au Canada et de 11.7 p. 100 dans ces provinces. L'écart s'est élargi.

Si l'on compare le revenu personnel par habitant de l'ensemble du Canada et des provinces de l'Atlantique en 1971 et 1980, on constate que les habitants des provinces de l'Atlantique gagnaient 71.7 p. 100 de la moyenne nationale en 1971 et 72.5 p. 100 en 1980. De toute évidence, les programmes fédéraux visant à supprimer les disparités régionales n'ont pas été aussi poussés et aussi utiles qu'ils auraient dû l'être, mais sans ces programmes, l'écart serait encore plus important.

Il importe énormément de mettre sur pied des programmes efficaces de formation professionnelle comme ceux que le ministre a annoncés, mais il importe tout autant d'offrir des emplois à ceux qui participent à ces programmes. Comme il y a plus d'un million de chômeurs au Canada et qu'il n'y a pas de débouchés, nous devons nous demander à quelles sortes